



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 10 JUILLET 2020

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 **présents ou représentés** : 20 **votants** : 20

Date de convocation : 20 mai 2020

L'an deux mil vingt, le 10 juillet à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; M. LECHEVALIER Arnaud ; M. COSTENTIN Joseph ; M. GUERIN Jean-Pierre ; Mme MICHEL Sylvie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

Absents : M. COUASNON Michel ; Mme JARDIN Marie Christelle.

Absents excusés : Mme GUILLOUX Christèle ; M. GUERIN Jérôme ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme NOEL Marie-Laure ; Mme THIBAUT Angélique ; Mme MOREL Monique ; M. FADIER Thierry ; M. VEZIE François ; Mme. LEE Isabelle.

Pouvoir : Mme GUILLOUX Christèle donne pouvoir à Mme BADICHE-MANCEL Karine ;
M. GUERIN Jérôme donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;
Mme AUSSANT Angélique donne pouvoir à M. GUERIN Jean-Pierre ;
Mme LECHEVALIER Nathalie donne pouvoir à M. GOUPIL Jean-Paul ;
M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. MOREL Sylvain ;
Mme NOEL Marie-Laure donne pouvoir M. RAULT Pierre-Antoine ;
Mme THIBAUT Angélique donne pouvoir à Mme KERGOAT Morgane ;
Mme MOREL Monique donne pouvoir à Mme MICHEL Sylvie ;
M. FADIER Thierry donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;
M. VEZIE François donne pouvoir à M. LECHEVALIER Arnaud ;

Monsieur OGER Jean-Pierre déclare la séance ouverte.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (Article L 2121-15), Mme KERGOAT Morgane a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 JUILLET 2020

-
COMPTE RENDU**2020-07-049 - SENATORIALES - ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS**

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux ;

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Monsieur COSTENTIN Joseph, Monsieur GOUPIL Jean-Paul, Monsieur RAULT Pierre-Antoine et Monsieur MOREL Sylvain.

La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

La liste A, « **Agir pour bien vivre à Louvigné** » est composée par :

Madame Marie-Laure NOËL
Monsieur Arnaud LECHEVALIER
Madame Christèle GUILLOUX
Monsieur Jean-Paul GOUPIL
Madame Angélique THIBAUT
Monsieur Joseph COSTENTIN
Monsieur Jean-Pierre GUERIN
<i>Monsieur Jean-Pierre OGER</i>
<i>Madame Sylvie MICHEL</i>
<i>Monsieur Gérard MOLVAUX</i>
<i>Madame Morgane KERGOAT</i>

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 20
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 20

Répartition :

Ont obtenu :

Liste A : « Agir pour bien vivre à Louvigné » : 20 voix.

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : « Agir pour bien vivre à Louvigné » : 7 sièges.

d) Élection des délégués suppléants

Monsieur le maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : « Agir pour bien vivre à Louvigné » : 4 sièges

La secrétaire
M. KERGOAT



Le Maire
JP. OGER

